



Ville et campagne...
AU NATUREL

Lac-Etchemin

AVIS PUBLIC

DÉPOT DU RÔLE DE PERCEPTION FONCIER 2026

AVIS PUBLIC est donné par la présente, aux contribuables de la Municipalité de Lac-Etchemin, à l'effet que le rôle de perception foncier pour l'année 2026 est complété et déposé au bureau du directeur général et greffier-trésorier, localisé à l'Édifice municipal au 208, 2^e Avenue.

L'envoi des comptes de taxes foncières sera fait le ou vers le 12 janvier 2026 et ces comptes sont payables comme le stipule la loi, c'est-à-dire trente (30) jours après la date d'envoi, soit le 12 février 2026.

Les contribuables qui n'auront pas reçu leur compte d'ici le 2 février 2026 devront communiquer avec le service de perception de la Municipalité de Lac-Etchemin.

Le rôle de perception foncier est disponible pour consultation au bureau de la municipalité durant les heures habituelles d'ouverture.

Donné à Lac-Etchemin, ce 12^e jour de janvier 2026.

Le directeur général et greffier-trésorier,

Patrick Lachance, OMA

CERTIFICAT DE PUBLICATION ET AFFICHAGE

Je, soussigné, Patrick Lachance, OMA, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Lac-Etchemin, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public relatif au règlement numéro 243-2025 sur le site internet de la municipalité en conformité avec le règlement numéro 174-2018 et l'avoir affiché dans le hall de l'Édifice municipal situé au 208, 2^e Avenue, le 12^e jour de janvier 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 12^e jour de janvier 2026.

Le directeur général et greffier-trésorier,

Patrick Lachance, OMA